Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 037-213700131-20261019-DCM2026_1035-DE

COMMUNE D'AVRILLE-LES-PONCEAUX
Canton de Langeais
Arrondissement de Chinon

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** ***SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2026***	
Date de la convocation : 15 octobre 2026 Date affichage : 15 octobre 2026	Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 10 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 1
L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf du mois d'octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Avrillé-les-Ponceaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Avrillé-les-Ponceaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Jack BORDEAU, maire.	**Présents :** Jean-Jack BORDEAU, Pascal COUSSEAU, Bérangère MIGNOTTE, Martine LEFORESTIER, Eric STOPIN, Gaëlle JACQUET, Grégory FOUQUET, Aurélie FOUQUET, Bérangère BEHOT et Kévin RABOTTEAU.
Secrétaire de séance : Kévin RABOTTEAU	**Absent(s) excusé(s)** : William PERRIN
	Absents représentés : William PERRIN par Bérangère BEHOT

4	***PARTICIPATION AU SEJOUR SCOLAIRE A CHAMROUSSE POUR LES ELEVES DE 5EME DU COLLEGE***	**DCM-2026-10/35**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de participation financière de la commune pour un séjour éducatif et sportif organisé par le collège Bernard de Fontenelle (Savigné-sur-Lathan). Ce séjour, qui se déroulera à Chamrousse, concerne 48 élèves de 5ème, dont 4 enfants sont domiciliés sur la commune d'Avrillé-les-Ponceaux.

Le coût du séjour est estimé à 470 € par élève, comprenant notamment le transport, l'hébergement, la restauration, les cours de ski avec l'ESF et la location du matériel.

Afin de soutenir les familles et de favoriser l'accès à ce projet éducatif, sportif et culturel pour les jeunes de la commune, il est proposé d'accorder une subvention forfaitaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix Pour et une abstention :

- **DÉCIDE** de verser une subvention de 50 € par élève domicilié sur la commune d'Avrillé-les-Ponceaux participant au séjour scolaire à Chamrousse, soit un montant total de 200 €
- **PRÉCISE** que cette subvention sera versée au collège Bernard de Fontenelle,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces et à effectuer toutes les formalités administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean-Jack BORDEAU

Signé électroniquement par : Jean Jack BORDEAU
Date de signature : 21/10/2026
Qualité : Avrille les Ponceaux - Maire

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le : 21/10/2026
Publié le : 21/10/2026